



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Service de la culture** SeCu  
**Amt für Kultur** KA

Conservatoire COF  
Konservatorium KF

Route Louis-Braille 8, Granges-Paccot  
Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 99 40  
[www.fr.ch/cof](http://www.fr.ch/cof)

—

*Granges-Paccot, le 21.07.2022*

## **Jeunes Talents Musique : prérequis et attentes en termes de compétences mesurables**

### **Définition de jeune talent et du profil**

Les talents musicaux au sens de l'art. 67a, al. 3, Cst. sont des jeunes qui ont un niveau musical clairement plus élevé que leurs camarades du même groupe d'âge.

Le talent musical se manifeste par un intérêt supérieur à la moyenne pour la musique, par des capacités musicales remarquables et par un potentiel marqué en termes de compétences musicales, de motivation et de gestion de soi.

Le niveau est clairement défini par les compétences. Ainsi, l'affectation dans tel ou tel niveau ne dépend pas de l'âge.

De manière générale, la filière Jeunes Talents s'adresse aux élèves issus de la scolarité obligatoire pour les trois premiers degrés et aux élèves du secondaire 2 pour le 4<sup>ème</sup> degré (Préprofessionnel).

### **Critères d'admission dans la filière**

Les critères de base pour être admis en filière Jeunes Talents se basent sur des critères mesurables englobant compétences techniques, méthodiques, sociales et personnelles.

Ces derniers sont détaillés par niveau en fonction du degré dans lequel l'élève évolue avant son admission dans la filière.

Le niveau de base dans la filière Jeunes Talents est le degré Moyen. Ainsi, une admission réussie implique un passage au minimum dans le degré Moyen. Un élève qui évolue dans le degré Moyen ou dans des degrés supérieurs au moment de son admission conserve le degré en intégrant la filière Jeunes Talents.

### **Attentes par niveaux**

Nous parlons ici de standards minimaux contraignants valables pour toute la Suisse.

**Degré Moyen** (Appellation selon le concept-cadre de la CH « Jeunes Talents Musique » : Niveau de base)

Le but de ce niveau est de repérer les aptitudes musicales et transmettre les bases pour une expérience riche et approfondie de la musique.

Profil de compétences :

- Aptitudes instrumentales supérieures à la moyenne
- Rapidité de compréhension et d'exécution musicales et techniques

—

- Expressivité (musicalité naturelle)
- Sens du rythme et du son
- Plaisir de jouer, curiosité, forte motivation à l'apprentissage
- Capacité à écouter les autres et à leur prêter attention (dans un ensemble musical)
- Capacité de concentration, compétences personnelles et réflexion sur soi
- Potentiel musical supérieur à la moyenne

**Degré Secondaire** (Appellation selon le concept-cadre de la CH « Jeunes Talents Musique » : Niveau I)

Le but de ce degré est l'accompagnement vers un premier épanouissement, d'ouvrir la voie à d'autres objectifs de développement et d'encourager le développement musical dans différentes directions.

Profil de compétences (en plus des compétences suffisamment développées correspondant au degré Moyen) :

- Capacités instrumentales avancées
- Expérience dans la musique d'ensemble et l'improvisation
- Connaissances en théorie de la musique, solfège, histoire de la musique et connaissances des différents styles musicaux
- Connaissances du répertoire dans la branche principale
- Motivation, persévérance, bonne prédisposition physique
- Aisance à se produire devant un public
- Compétences dans une branche secondaire (p. ex. deuxième instrument)

**Degré Certificat** (Appellation selon le concept-cadre de la CH « Jeunes Talents Musique » : Niveau II)

Le but de ce degré vise à étendre les compétences musicales des jeunes, à déterminer leur potentiel individuel et à développer leur propre personnalité musicale.

Profil de compétences (en plus des compétences suffisamment développées correspondant au degré Secondaire) :

- Capacité d'autoévaluation
- Faculté de proposer une interprétation propre et de transmettre un message musical
- Capacité à assumer une responsabilité musicale dans un ensemble
- Grande discipline, résistance au stress et stabilité psychique
- Choix de carrière musicale

**Niveau Préprofessionnel** (Appellation selon le concept-cadre de la CH « Jeunes Talents Musique » : Niveau préprofessionnel - *precollege*)

Le but est ici de développer les compétences musicales et artistiques en vue d'une entrée en haute école.

Profil de compétences :

- Potentiel avéré pour intégrer une haute école
- Capacités instrumentales de niveau très avancé
- Formation musicale générale correspondant aux exigences spécifiques du cursus visé
- Motivation personnelle avérée pour suivre une formation en haute école, prédispositions et désir de s'investir dans ces études